

MINISTRE DU PLAN ET
DU DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Direction Générale de l'Aménagement
du Territoire, du Développement Régional
et Local



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA
DIRECTION GENERALE DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU
DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL
(DGATDRL)**

MARS/2019

Première Partie

L'institution ou l'organisme

1. Nom de l'institution ou de l'organisme	DIRECTION GENERALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL
2. Nom du responsable de l'organisme ou de la personne ayant la plus haute autorité	Monsieur ALLOU SARAKA ANDRE , Directeur Général de la DGATDRL
3. Nom, fonction et contact du responsable de l'information	Florence N'GBESSO , Chef de service « Communication et Gestion de l'Information » 07 72 31 44

Deuxième Partie

Activités du Responsable de l'information : gestion des requêtes

Période visée par le présent rapport : 01 janvier 2018 Au 31 décembre 2018

INTITULE	RÉPONSES		
1. Demandes traitées			
	Dans un délai maximum de 15 jours	Dans un délai maximum de 30 jours	Hors délai légal (15 ou 30 jours) et motifs de la prorogation de délai
1.1 Nombre de requêtes satisfaites totalement (tous les documents demandés ont été communiqués sans exceptions ou retentions)	04	NEANT	NEANT
1.2 Nombre de requêtes satisfaites partiellement (seule une partie des documents demandés a été communiquée)	01	NEANT	NEANT
1.3 Nombre de requêtes non satisfaites et Motifs invoqués	NEANT		
2. Documents publiés			
2.1 Nombre de documents publiés	<ul style="list-style-type: none">• Manuels de procédures d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire ;• Manuels de Planification Locale Participative		
2.2 Mode de publication (Site web/ tableau d'informations, etc)	<ul style="list-style-type: none">• Grand public• Site web du Ministère		

MODALITÉS D'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET DOCUMENTS

	Identifier le nombre				
	Consultation gratuite sur place	Courrier électronique	Papier	Redirection vers le site web de l'OP	Autres (Clé-USB-CD-ROM...)
1. Communication totale	NEANT	01	12	NEANT	NEANT
2. Communication partielle	NEANT	NEANT	04	NEANT	NEANT
Total	NEANT	01	16	NEANT	NEANT

QUALITÉS DES DEMANDEURS

Requérants	Identifier le nombre par acteurs concernés
1. Secteur Media (Journalistes)	NEANT
2. Secteur Universitaire et scientifique	03
3. Organismes ou entités de la société civile	NEANT
4. Demandes émanant d'autres organismes publics	02
4. Autres	NEANT

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES PARTICULIERS

Nous proposons que la CAIDP dans la mesure de ses possibilités organise, en collaboration avec les responsables de l'information, des réunions d'information dans chaque organisme public afin de sensibiliser le personnel sur la nécessité de l'accès à l'information et les modalités d'application de la loi **N° 2013-867 DU 23 DECEMBRE 2013 RELATIVE A L'ACCES A L'INFORMATION D'INTERET PUBLIC.**

Fait à Abidjan, le 04/03/2019

Le Responsable de l'Information